

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Granulats 20200819

1. Code d'identification unique du produit type:

Granulat artificiel 0/8

2. Usage prévu du produit

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

COFOC
Wicourt 2
B-6600 Bastogne
www.cofoc.com

4. Siège de production

Terril de la Chatqueue
Rue du Fort,601
B-4100 Seraing

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN-13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Edmond Van Nieuwenhuysse, 6 à B-1160 Bruxelles, Belgique, a délivré le 18/03/2013 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 619 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine.

8. Performances déclarées du produit

| | NORME | EN 13242 |
|-------------------------|------------------|--|
| Granularité | EN 933-1 | 0/8 G _A 85 GT _A NR |
| Teneur en fines | EN 933-1 | f ₁₅ |
| Nocivité des fines | EN 933-9 | MBf ₁₀ |
| Matières Humiques | EN 1744, art. 15 | Plus Clair |
| Masse Volumique réelle | EN 1097-6 | NPD |
| Masse Volumique Absolue | EN 1097-6 | NPD |
| Abs. Eau | EN 1097-6 | NPD |
| Micro-Deval | EN 1097-1 | NPD |
| Los Angeles | EN 1097-2 | NPD |
| Subst. dangereuses | | NPD |

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
O. Senger

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Bastogne 19/08/2020

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Granulats 20200819

1. Code d'identification unique du produit type:

Granulat Artificiel 0/20 (FT1)

2. Usage prévu du produit

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

COFOC
Wicourt 2
B-6600 Bastogne
www.cofoc.com

4. Siège de production

Terril de la Chatqueue
Rue du Fort,601
B-4100 Seraing

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN-13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse, 6 à B-1160 Bruxelles, Belgique, a délivré le 18/03/2013 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 619 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine.

8. Performances déclarées du produit

| | NORME | EN 13242 |
|-------------------------|-----------|---|
| Granularité | EN 933-1 | 0/20 G _A 80 GT _A NR |
| Teneur en fines | EN 933-1 | f ₉ |
| Nocivité des fines | EN 933-9 | MBf ₁₀ |
| Masse Volumique réelle | EN 1097-6 | NPD |
| Masse Volumique Absolue | EN 1097-6 | NPD |
| Abs. Eau | EN 1097-6 | NPD |
| Micro-Deval | EN 1097-1 | NPD |
| Los Angeles | EN 1097-2 | NPD |
| Subst. dangereuses | | NPD |

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
O. Senger

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Bastogne 19/08/2020

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Granulats 20200819

1. Code d'identification unique du produit type:

Granulat Artificiel 0/32 (FT2)

2. Usage prévu du produit

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

COFOC
Wicourt 2
B-6600 Bastogne
www.cofoc.com

4. Siège de production

Terril de la Chatqueue
Rue du Fort,601
B-4100 Seraing

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN-13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Edmond Van Nieuwenhuysse, 6 à B-1160 Bruxelles, Belgique, a délivré le 18/03/2013 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 619 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine.

8. Performances déclarées du produit

| | NORME | EN 13242 |
|-------------------------|-----------|---|
| Granularité | EN 933-1 | 0/32 G _A 80 GT _A NR |
| Teneur en fines | EN 933-1 | f ₉ |
| Nocivité des fines | EN 933-9 | MBf ₁₀ |
| Masse Volumique réelle | EN 1097-6 | NPD |
| Masse Volumique Absolue | EN 1097-6 | NPD |
| Abs. Eau | EN 1097-6 | NPD |
| Micro-Deval | EN 1097-1 | NPD |
| Los Angeles | EN 1097-2 | NPD |
| Subst. dangereuses | | NPD |

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
O. Senger

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Bastogne 19/08/2020

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Granulats 20200819

1. Code d'identification unique du produit type:

Granulat Artificiel 0/32 (SFT1)

2. Usage prévu du produit

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

COFOC
Wicourt 2
B-6600 Bastogne
www.cofoc.com

4. Siège de production

Terril de la Chatqueue
Rue du Fort,601
B-4100 Seraing

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN-13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse, 6 à B-1160 Bruxelles, Belgique, a délivré le 18/03/2013 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 619 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine.

8. Performances déclarées du produit

| | NORME | EN 13242 |
|-------------------------|-----------|---|
| Granularité | EN 933-1 | 0/32 G _A 80 GT _A NR |
| Teneur en fines | EN 933-1 | f ₉ |
| Nocivité des fines | EN 933-9 | MBf ₁₀ |
| Masse Volumique réelle | EN 1097-6 | NPD |
| Masse Volumique Absolue | EN 1097-6 | NPD |
| Abs. Eau | EN 1097-6 | NPD |
| Micro-Deval | EN 1097-1 | NPD |
| Los Angeles | EN 1097-2 | NPD |
| Subst. dangereuses | | NPD |

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
O. Senger

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Bastogne 19/08/2020

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Granulats 20200819

1. Code d'identification unique du produit type:

Granulat Artificiel 0/80 (SFT2)

2. Usage prévu du produit

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

COFOC
Wicourt 2
B-6600 Bastogne
www.cofoc.com

4. Siège de production

Terril de la Chatqueue
Rue du Fort,601
B-4100 Seraing

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN-13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse, 6 à B-1160 Bruxelles, Belgique, a délivré le 18/03/2013 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 619 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine.

8. Performances déclarées du produit

| | NORME | EN 13242 |
|-------------------------|-----------|---|
| Granularité | EN 933-1 | 0/80 G _A 75 GT _A NR |
| Teneur en fines | EN 933-1 | f ₇ |
| Nocivité des fines | EN 933-9 | MBf ₁₀ |
| Masse Volumique réelle | EN 1097-6 | NPD |
| Masse Volumique Absolue | EN 1097-6 | NPD |
| Abs. Eau | EN 1097-6 | NPD |
| Micro-Deval | EN 1097-1 | NPD |
| Los Angeles | EN 1097-2 | NPD |
| Subst. dangereuses | | NPD |

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
O. Senger

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Bastogne 19/08/2020

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Granulats 20200819

1. Code d'identification unique du produit type:

Granulat Artificiel 20/32

2. Usage prévu du produit

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

COFOC
Wicourt 2
B-6600 Bastogne
www.cofoc.com

4. Siège de production

Terril de la Chatqueue
Rue du Fort,601
B-4100 Seraing

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN-13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse, 6 à B-1160 Bruxelles, Belgique, a délivré le 18/03/2013 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 619 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine.

8. Performances déclarées du produit

| | NORME | EN 13242 |
|-------------------------|-----------|-------------------|
| Granularité | EN 933-1 | 20/32 G,80/20 |
| Teneur en fines | EN 933-1 | f ₂ |
| Nocivité des fines | EN 933-9 | MBf ₁₀ |
| Coef. aplatissement | EN 933-3 | FI ₃₅ |
| Masse Volumique réelle | EN 1097-6 | NPD |
| Masse Volumique Absolue | EN 1097-6 | NPD |
| Abs. Eau | EN 1097-6 | NPD |
| Micro-Deval | EN 1097-1 | NPD |
| Los Angeles | EN 1097-2 | NPD |
| Subst. dangereuses | | NPD |

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
O. Senger

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Bastogne 19/08/2020

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Granulats 20200819

1. Code d'identification unique du produit type:

Granulat Artificiel 32/56

2. Usage prévu du produit

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

COFOC
Wicourt 2
B-6600 Bastogne
www.cofoc.com

4. Siège de production

Terril de la Chatqueue
Rue du Fort,601
B-4100 Seraing

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN-13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Edmond Van Nieuwenhuysse, 6 à B-1160 Bruxelles, Belgique, a délivré le 18/03/2013 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 619 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine.

8. Performances déclarées du produit

| | NORME | EN 13242 |
|-------------------------|-----------|-------------------|
| Granularité | EN 933-1 | 32/56 G,80/20 |
| Teneur en fines | EN 933-1 | f ₂ |
| Nocivité des fines | EN 933-9 | MBf ₁₀ |
| Coef. aplatissement | EN 933-3 | FI ₃₅ |
| Masse Volumique réelle | EN 1097-6 | NPD |
| Masse Volumique Absolue | EN 1097-6 | NPD |
| Abs. Eau | EN 1097-6 | NPD |
| Micro-Deval | EN 1097-1 | NPD |
| Los Angeles | EN 1097-2 | NPD |
| Subst. dangereuses | | NPD |

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
O. Senger

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Bastogne 19/08/2020